

Or, comme tous les degrés de bonté qui peuvent se trouver dans les êtres n'existent que par la participation de Dieu, qui se communique à ses créatures, comme il lui plaît, et selon l'ordre qu'il a établi, sans leur manquer jamais ; et comme il a plus ou moins d'amour pour l'âme raisonnable, selon qu'il la trouve plus ou moins purifiée des taches du péché, il en résulte que, quand une âme retourne à la pureté et à la netteté de sa première création, cet instinct qui la portait vers Dieu, comme à son terme béatifique, se réveille en elle aussitôt. Croissant à tout moment, il agit sur elle avec une effrayante impétuosité ; et le feu de charité qui la brûle, lui imprime un si irrésistible élan vers sa fin dernière, qu'elle regarde comme un intolérable supplice de sentir en soi un obstacle qui arrête son élan vers Dieu : et plus elle reçoit de lumière, plus son tourment est extrême.

La tache ou la coulpe du péché n'existant pas dans les âmes du purgatoire, il n'y a plus d'autre obstacle à leur union à Dieu, que les restes du péché dont elles doivent se purifier. Cet obstacle qu'elles sentent, en elles leur cause le tourment que je viens de dire, et retarde le moment où l'instinct qui les porte vers Dieu conduit vers leur souveraine béatitude, recevra sa pleine perfection. Elles voient avec certitude ce qu'est devant Dieu le plus petit empêchement causé par les restes du péché, et que c'est par nécessité de justice qu'il retarde le plein rassasiement de leur instinct béatifique. De cette vue naît en elles un feu d'une ardeur extrême, et semblable à celui de l'enfer, sauf la tache ou la coulpe du péché.

C'est cette coulpe qui constitue la malice de la volonté des damnés de l'enfer ; et qui empêche à jamais que Dieu ne leur fasse sentir les effets de sa bonté. Et ainsi, ils demeurent fixés dans leur volonté désespérée et perverse, éternellement opposée à la volonté divine.

II

Il est manifeste, par ce qui vient d'être dit, que c'est la perversité de la volonté en révolte contre la volonté de Dieu, qui constitue le péché, et que le péché ne peut cesser d'exister dans l'âme, tant que la mauvaise volonté qui le produit persévère.

Or ceux qui sont en enfer étant sortis de cette vie avec cette volonté perverse, leurs péchés n'ont point été remis, et ne peuvent l'être, parce qu'ils ne peuvent plus changer de volonté. Car au moment même du passage de cette vie à l'autre, l'âme se fixe à jamais dans le bien ou dans le mal, selon ce qu'elle embrasse alors par le choix libre de sa volonté. C'est pourquoi il est écrit : *Ubi te invenero, ibi te judicabo* : Où je vous trouverai, là je vous jugerai ; c'est-à-dire, en quelque état que je vous trouve à l'heure de la mort, soi avec